



N° SAU/042 - 15 juillet 1961

JEÛNE ET PROGRÈS ÉCONOMIQUE

Dr Taqui ad-Din el Balali

Certaines réformes radicales, portant sur une pratique culturelle ou sur le statut de la femme, ne sont certes pas du goût des penseurs musulmans de style traditionnel. Au sujet de la suppression de la polygamie en Tunisie par exemple, nous avons vu que surgissait aussitôt, quelque part dans les pays musulmans, un juriste ou un 'théologien' pour rappeler les positions traditionnelles contre le leader qui osait toucher à la loi religieuse.

Il en est de même au sujet du jeûne du mois de ramadan alors qu'en Tunisie ce jeûne était mis à l'épreuve en 1960², au Maroc M. Moulay Ahmad Alaoui, ministre de l'information et du tourisme, déclarait cette année : "Le progrès et l'évolution du Maroc se feront dans le cadre de la tradition et de la religion du Maroc. L'évolution et le ramadan ne sont pas en contradiction et on n'a pas le droit au nom d'un faux progrès de ne pas respecter ce qui doit être respecté"³.

Précisément, un article du Docteur Taqui ad-Din el Balali, paru dans le journal marocain "Al Alam (du 2/3/61), en langue arabe, et intitulé "l'Islam, religion du travail donne sa signification profonde au jeûne", défend les positions traditionnelles et répond aux objections contre le ramadan. Dans les extraits qui suivent, l'auteur s'élève contre la thèse avançant que le jeûne est un obstacle au progrès économique ; il est évident que sont visés par là les différents discours du Président Bourguiba sur la question.

A ceux qui objectent que jeûner affaiblit le corps et compromet le travail, l'auteur rappelle les gloires et les réussites des dynasties musulmanes au cours de l'histoire. Jeûner n'a nui en rien à leur progrès économique, à leur force militaire et à leur essor :

"Si le ramadhan est un des piliers de l'Islam - et il en est un - et que ce pilier s'écroule, c'est l'Islam dans sa totalité qui s'écroulera qu'une colonne de la maison soit démolie, c'est toute la maison qui tombe en ruine.

C'est une chose connue que l'Islam est à la fois Religion et État, Loi et Voie (morale). C'est lui qui commande ses disciples qu'ils soient rois ou sujets, qu'ils soient présidents ou citoyens. Et celui qui renie une seule chose reconnue comme nécessaire à l'Islam, devient apostat et impie. Il faut le tuer, car il a rompu le pacte signé avec Dieu, et désire répandre la perversion en terre musulmane".

¹ COMPRENDRE, série blanche, n° 11 du 13/11/57, "Polygamie et pensée traditionnelle musulmane".

² COMPRENDRE, série blanche, n° 22 du 15/4/60, "Le jeûne du ramadhan à l'épreuve en Tunisie".

³ "Le Monde" du 17/2/61.

⁴ Extrait de la Revue de Presse Maghreb-Proche-Orient (Alger), n° 54, avril 1964

Contre ceux qui parleraient de liberté d'opinion, le Docteur Taqi d-Din se défend en employant les mêmes arguments, classiques, que ceux dont usaient les cheikhs d'Al-Azhar, en 1955 pour combattre le cheikh Bakhit : n'importe qui ne peut se prononcer n'importe comment sur la loi religieuse

"Il appartient à Dieu seul d'édicter un jugement, et au seul Prophète de transmettre ce jugement aux hommes : le Prophète fut le premier obéissant. Et Dieu a dit dans la sourate Al-Mâ'ida (la table servie) (5,54) : " (Prophète) arbitre donc entre tous ces gens au moyen de ce que Dieu a révélé" (...) Et Dieu a dit encore dans la sourate Ach-Choura (la délibération) (48,8) "Quoique ce soit sur lequel vous n'êtes pas d'accord, la décision en revient à Dieu".

Les versets qui ont ce sens sont nombreux. Nous voyons par là qu'il n'y a pas d'autre voie que celle de Dieu, pas d'autre transmetteur que le Prophète. Il n'appartient à aucune créature de légiférer sur l'Islam ne serait-ce que sur l'once d'un atome, et quand bien même cette loi nouvelle ne démolirait pas l'un des piliers de l'Islam et ne mettrait en question aucun texte du Coran ou de la tradition du Prophète. Le chef d'un pays peut trouver une interprétation personnelle à propos d'un point controversé, mais seulement s'il ne trouve aucun texte sur lequel s'appuyer. Son interprétation n'a de toute façon pas valeur de loi établie au même titre que celles qui sont appuyées sur des textes : elle n'a qu'une valeur de circonstance pour éclairer l'action.

A dire vrai, tout le monde sait qu'il n'est pas difficile de trouver un texte, un verset coranique, une tradition pour appuyer les réformes et même une révolution.

Mais notre auteur continue en démontrant qu'à supposer même une diminution du rendement, ceci n'est pas nuisible "ton bien diminue mais ta foi augmente, bien plus ton honneur et ta noblesse s'en trouvent exhaussés".

"Car le ramadhan est un mois d'exercice spirituel et corporel : il est le mois dans l'année au cours duquel, si l'activité diminue, l'espérance et la foi augmentent. Les forces spirituelles s'affermissent, les âmes se purifient et s'illuminent, le corps acquiert force et vitalité renouvelées pour les onze autres mois. Quel grand homme, par Dieu, celui qui a dit : "Tourne tes soucis vers l'âme et travaille à faire ses vertus" ! C'est par l'âme que tu es homme, et non par le corps".

Dans les pays évolués, explique l'auteur, les moments du travail sont limités ; celui-ci est en outre, interdit le dimanche et les jours de fête. Si quelqu'un s'avisait de demander "pourquoi ne travaillerions-nous pas ces jours-là pour augmenter la production ?" on prendrait ses propos pour de simples radotages, "car si au moment des congés, le travail diminue, la foi de la nation augmente, et la force qu'elle a prise dans l'observance des choses sacrées est décuplée". L'homme ne vit pas seulement de pain; il est composé d'esprit et de corps : "chacun d'entre eux réclame un aliment, et le jeûne, comme toutes les observances religieuses, est l'aliment des esprits". Ne pas travailler le dimanche ne porte pas préjudice à l'économie des pays européens. Ces dimanches et les jours de fête totalisent plus de cinquante jours sans travail!! Le Docteur Taqi d-Din parle aussi de son travail aux émissions en langue arabe de la Radiodiffusion allemande ; un mois de repos par an lui était accordé. "Or il est connu, dit-il, que le peuple allemand, autrefois comme aujourd'hui, est le plus productif des peuples de l'humanité : un mois de congé annuel n'a en rien nui à sa production !". Donc ?

'prétendre que le jeûne du ramadhan diminue le travail et par conséquent le rendement, et que c'est là une régression pour l'économie du pays est une erreur funeste que les ennemis de l'Islam prennent comme moyen pour miner ses fondements".

Quoi qu'il en soit "l'Islam est la religion du travail" :

"L'Islam ne considère pas le travail comme contradictoire avec la sanctification des jours religieux, Dieu a dit, dans la sourate Al-Jum'a (le vendredi) : "O vous qui croyez ! Quand on appelle à la prière le vendredi, accourez à l'invocation de Dieu et laissez vos affaires ! Cela sera un bien pour vous si vous pouvez savoir. Quand la prière est terminée, répandez-vous en tous lieux ! Recherchez (un peu) de la faveur de Dieu ! Invoquez Dieu abondamment. Peut-être serez-vous bienheureux" (62,

9-10).

Les musulmans continuent donc le travail en période de jeûne, mais,

"bien plus donc que de nous glorifier de ce que l'Islam est la religion du travail, le désire et ne l'interdit à aucun moment, nous disons : mensonge et calomnie de dire que l'Islam prescrit le jeûne, que : le jeûne empêche le travail et donc diminue le rendement et la production !".

Le fait enfin pour les Juifs, par exemple, d'observer le sabbat et de ne pas travailler durant les fêtes ne leur nuit en aucune façon : "Les Juifs qui sont les gens les plus travailleurs, sont attachés au sabbat n'ayant jamais trouvé de diminution dans le travail, depuis des milliers d'années, jusqu'à nos jours, leur commerce est florissant, leur rendement est abondant".

Toujours est-il que les observateurs et les praticiens sérieux des pays musulmans constatent qu'un problème de rendement industriel afférent au ramadhan existe. Un Marocain, M. Bouabid disait, rejoignant les positions du Président Bourguiba : "Le ramadhan naturellement est un mois qui handicape la production, l'ouvrier est fatigué, etc..."⁵

En Malaisie, on a trouvé une solution aux problèmes posés par cette pratique du culte : le jeûne est accompli par les "chefs religieux" seulement et durant trois jours uniquement. A l'issue de cette période est célébrée une sorte de fête de rupture du jeûne⁶. Mais au Maghreb, on n'en est pas encore là.

Toutefois, remarquons que cette question ne manque pas de susciter quelques tentatives de solution de la part des théologiens. Des dérogations sont faites en ce qui concerne l'horaire par exemple. Ainsi, en raison des conditions, différentes des pays équatoriaux et tropicaux, dans lesquelles se trouvent l'Europe et l'Amérique du Nord, les juristes ont décidé que, au nord du 45ème parallèle (Bordeaux), on observerait les entrées et ruptures de jeûne "d'après le mouvement de la pendule et non celui du soleil"⁷. Que faire cependant dans les régions polaires où le soleil ne se couche pas ou ne se lève pas du tout ? Des musulmans finlandais sont intéressés par la question, ainsi que les voyageurs. En 1955, le recteur de l'Université Al-Azhar, au Caire, le cheikh Abderrahman at-Tag à cette époque, préconisait que le musulman jeûne alors pendant tout le temps compatible avec ses forces⁸.

Quant à l'idée que l'Islam est la religion du travail, on peut la comprendre en ce sens que, de fait, il n'existe pas de jour de repos hebdomadaire obligatoire et fixé par la loi religieuse. En 1957, par exemple, un manifeste était publié par le suprême comité islamique, présidé par le mufti de Jérusalem : tous les musulmans étaient invités à retourner, après la prière du vendredi, à leur travail habituel, le travail étant une action agréable à Dieu⁹.

En tout cas, le principal pour un chef dans les pays musulmans semble être, comme le disait Gamal Abd el Nasser à M. J. Lacouture¹⁰, de ne pas entrer en contradiction avec le Coran. Mais le leader égyptien lui-même se demandait, après 19 mois de pouvoir, comment on pourrait bien gouverner d'après le Livre ! Devant les multiples interprétations possibles, ce qui importe en somme c'est de donner à la politique un bain coranique, avec le recours à quelques citations de versets ou de traditions, qui, grâce à cette coloration, confèrera autorité et rayonnement. Comme tout peut être rattaché à l'enseignement coranique, il est facile d' "islamiser" n'importe quelle vérité et ainsi de gouverner en pays musulman sans aller à l'encontre du Coran et de la Tradition. Mais, en fin de

⁵ Confluent, n° 13, mai 1961, p. 295.

⁶ Pierre Rondot, "L'Islam et les musulmans d'aujourd'hui", T. II, Paris, l'Orante, 1960, p. 29.

⁷ Muhammad Hamidullah, "Le Prophète de l'Islam", T. II, Paris, Vrin, p. 490, 1959, de même lors d'un Entretien interdisciplinaire sur les sociétés musulmanes (École pratique des Hautes Etudes de la Sorbonne), sous la direction du professeur J. Berque, à Paris, le 12 décembre 1960. Voir aussi de M. Hamidullah, "Pourquoi jeûner ? Une étude sur le jeûne dans l'Islam envisagé du point de vue spirituel et temporel", Genève, Centre Islamique, mars 1961, n° 2, 15 p.

⁸ Cité par Pierre Rondot, op. cit. p. 101.

⁹ Oriente Moderno, 1957, octobre, p. 523.

¹⁰ Jean et Simone Lacouture, "L'Egypte en mouvement", Paris, Le Seuil, 1956, p. 436.

compte, on en revient toujours au problème de l'absence, dans l'Islam, d'un magistère doctrinal vivant pour, entre autres, échapper au risque de ces multiples interprétations personnelles et subjectives.

ANNEXE

En Tunisie, la deuxième année d'épreuve du jeûne a donné l'occasion au Président Bourguiba de revenir sur la question et de réaffirmer ses objectifs, dans son discours du 8 février 1961. La lutte contre la misère et le sous-développement est donc la fin poursuivie :

"Je maintiens, disait-il, que, face au danger que pourraient faire courir au pays une diminution de la production, l'impossibilité de travailler à cause du jeûne ou une fatigue insurmontable, les travailleurs tenus d'augmenter la production à l'échelle nationale peuvent bénéficier de la dispense. Telle est mon opinion. Toutefois si on peut concilier les deux impératifs, celui du travail intensif et celui du jeûne, je n'y vois aucun inconvénient. Mais j'ajoute que cela sera difficile".

Cette difficulté est, du reste, pour le Président, analogue à celle évoquée par le Coran en matière de polygamie : si vous craignez de ne pas tenir la balance égale entre les femmes, n'en épousez qu'une seule !

Certes l'homme, peut résister et surmonter les privations, mais en le faisant, il s'oppose à la volonté divine, illustrée par la dispense accordée aux voyageurs, et qui interdit à l'homme toute fatigue excessive surtout quand elle est nuisible et qu'elle contribue à maintenir les musulmans à la traîne.

Les peuples musulmans sont demeurés en décadence depuis qu'on a éteint la flamme de l'esprit en interdisant l'interprétation de la loi coranique. Plus de découvertes, plus d'inventions. Aucun relèvement ne pouvait être espéré. Des siècles durant, nous avons vécu aux frais de l'Europe, enregistrant passivement ses succès industriels et techniques. Seul nous consolait le sentiment que devant la mort nous restions égaux des Européens. Triste consolation !

C'est pourquoi je ne cesse de répéter que notre lutte pour arracher cette nation musulmane au sous-développement hérité des époques de la décadence, n'est pas moins valable que le jihad" (la guerre sainte).

M. Bourguiba n'oblige personne à partager son opinion, dit-il ensuite ; chacun reste libre de jeûner ou non, mais,

"pour ma part, je suis convaincu d'avoir semé le bon grain. Il lèvera dans un an ou deux. La jeunesse, j'en suis sûr, adoptera mes opinions.

Tôt ou tard, mes vues finiront par prévaloir. Non seulement en Tunisie, mais dans plusieurs autres pays musulmans où elles ont été déjà bien accueillies. Mais on préfère rester quelque temps encore dans l'expectative, par crainte du "qu'en dira-t-on". Cette crainte existe d'ailleurs en Tunisie. Ainsi certains, bien que convaincus de la justesse de ces mesures, attendent, s'interrogent, se demandent si M. Taïeb Mehiri, M. Bahi Laghdam ou M. Abdelmajid Chaker "font" le ramadhan ou "ne le font pas". Là n'est pas la question. Je ne demande pas qu'on copie l'un ou qu'on imite l'autre. Je m'adresse à la raison et veux la libérer de ses entraves. Celles-ci ne sont pas matérielles pour qu'on les tranche d'un coup de ciseaux. Seule l'intelligence peut les rompre".

Toutefois, une autre lutte est poursuivie par le chef de l'État tunisien: contre les cheikhs. A propos des incidents qui ont éclaté en janvier à Kairouan, le Président demandait :

"De quel droit, de pareils individus s'arrogent-ils le droit de défendre la religion et les traditions, alors qu'ils sont des féodaux, bandits de grand chemin, charlatans ou hypocrites ?... Je n'aurai pas d'égards pour ces hommes qui feignent de défendre la religion... La religion authentique ne considère pas que le musulman n'a d'autre but en sa vie que de gagner le paradis et que pour le gagner il doit jeûner un tel

nombre de jours. A croire qu'une comptabilité en est tenue dans l'au-delà !",

Dans une interview accordée au quotidien Le Monde (du 2/2/61), la même insistance était marquée dans cette lutte contre l'hypocrisie :

"Je ne veux pas admettre que pour se faire bien voir, des gens fassent semblant de jeûner et aillent manger dans les coins. Ce que je veux, c'est qu'on puisse tout naturellement soit jeûner, soit manger, que cela ne fasse ni question ni scandale".

La désacralisation de la société est en cours. Comme l'écrivait un Tunisien dans Afrique-Action (du 20/3/61), à la manière d'Aragon : ceux qui croient au ciel n'ont pas maudit outre mesure ceux qui n'y croient pas, et ceux-ci n'ont pas (trop) inutilement nargué le "retard intellectuel" de ceux-là.

"Jeûner ou pas, dit l'auteur, c'est en définitive affaire de conscience, c'est-à-dire strictement personnelle". Telle est du reste la tendance constatable chez bien des musulmans d'aujourd'hui, avec tout ce que cela comporte de volonté de "tolérance", mais aussi de danger de vague sentimentalisme religieux sans prise sur le vécu ou encore de laïcisme envahissant.



S. M. A. Comprendre 20, rue du Printemps PARIS C. C. P. : 15 263 74
--